

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CASTELFERRUS
2024-27**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept septembre à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de CASTELFERRUS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. DUPUY Guy, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10/09/2024

Présents : M. Mmes DUPUY Guy, FÉGNÉ Jean-Paul, DESPRATS-BACCARO Eliane, BAZELY Jean-Pierre, BARRERE Lucille, BRESSANGES Julien, PECHARMAN Bernard, SABATIER Serge, VIGNOL Sandrine.

Absente excusée : Mme LAFOURCADE Julie.

Mme DESPRATS-BACCARO Eliane a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Objet : Soumission des travaux d'édification de clôture à déclaration préalable.

Le Conseil Municipal,

- VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;
- VU le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 421-4 et R 421-12 ;
- VU le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire du 05 mars 2024 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme de l'Habitat (PLUi-H) ;
- Considérant que l'article R 421-12 du code de l'urbanisme permet de soumettre à la procédure de déclaration préalable l'édification des clôtures sur le territoire communal ;
- Considérant que la Commune fait le choix de réglementer les clôtures dans le règlement du PLUi-H ;
- Considérant que l'instauration de l'obligation de déclaration préalable à l'édification de clôtures permettrait d'assurer le respect des règles fixées par le PLUi-H, et éviterait la multiplication de projets non conformes et la multiplication de procédures d'infraction aux règles du PLUi-H

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 1 voix contre et 8 voix pour, DECIDE :

- **D'INSTAURER** l'obligation de déposer une déclaration préalable de travaux en cas d'édification de clôture sur l'ensemble du territoire communal,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire
Publié ou notifié le :
18/09/2024

Le Maire, Guy DUPUY,



AR Préfecture

Soumission des travaux d'édification de clôture à déclaration préalable.

Identifiant unique de l'acte :	082-218200301-20240917-2024_27-DE
Numéro d'acte :	2024_27
Date de décision :	17/09/2024
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	2-2-5-0-0 (Urbanisme / Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols / déclaration de travaux)
Fichier acte :	EDIFICATION CLOTURES.pdf
Collectivité émettrice :	castelferrus-mairie
Acte transmis par :	Véronique CHERIGUENE

Date d'envoi de l'acte :	18/09/2024 12:07:15
Date de réception de l'AR :	18/09/2024 12:07:51